

## Concerne : Covid-19 : situation au 14 mars 2020

### Communication aux opérateurs d'accueil extrascolaire type 1 et type 2

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le Conseil national de sécurité a pris ce jeudi 12 mars 2020 de nouvelles mesures pour contrer le coronavirus.

Bien que les cours soient suspendus dans les écoles jusqu'au vendredi 3 avril 2020, les écoles restent ouvertes et accueillent encore des enfants, dont les parents travaillant dans les domaines tels que les soins de santé, la sécurité publique, l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées ou l'enseignement (toutes catégories de personnel confondus), ainsi que ceux dont les parents ne peuvent faire autrement que de les confier à leurs grands-parents, catégorie à risque du Covid-19.

L'accueil en dehors des heures scolaires des élèves fréquentant les établissements scolaires **doit donc être assuré durant les tranches horaires habituelles.**

Dès lors, l'accueil des enfants organisé avant et après les cours soit à l'intérieur des écoles soit en dehors des écoles pour les élèves fréquentant des écoles dans lesquelles aucun accueil n'est organisé en dehors des heures scolaires **est maintenu.**

Les accueils extrascolaires, avant et après l'école, continuent à fonctionner, dans le respect des consignes d'hygiène suivantes :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou les désinfecter avec du gel hydro-alcoolique ;
- Tousser dans le pli du coude ;
- Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique et se laver les mains après usage ;
- Rester chez soi si l'on est malade ;
- Éviter de se toucher le visage ;
- Éviter les contacts rapprochés ;
- Ne pas se serrer la main.

Concernant l'accueil des enfants :

- Les enfants ne présentant aucun symptôme peuvent fréquenter l'accueil extrascolaire.
- L'accueil extrascolaire doit être attentif au développement de tout symptôme de maladie chez les enfants, et plus particulièrement les symptômes suivants : fièvre, rhinite, toux et difficulté respiratoire.
- Dès le moindre symptôme présent chez l'enfant, l'accueil extrascolaire prévient les parents pour qu'ils viennent immédiatement rechercher l'enfant. L'enfant sera gardé au domicile par une personne n'appartenant pas aux groupes à risque (éviter la garde par des grands-parents âgés ou autres personnes de l'entourage présentant

des comorbidités). Les parents doivent contacter leur médecin qui prendra les mesures utiles.

- Une attention particulière doit être portée aux enfants présentant des facteurs de comorbidité : par mesure de précaution, les enfants souffrant d'une maladie chronique affaiblissant leurs défenses doivent être gardés à domicile durant les prochaines semaines.
- Si un membre du personnel d'accueil présente ce type de symptômes, il convient d'écartier cette personne afin qu'elle ne soit plus en contact avec la collectivité. S'il y a trop d'enfants pour le nombre d'encadrants, vous êtes invités à réduire le nombre d'enfants accueillis, voire à fermer l'accueil si vous n'êtes plus en mesure de l'assurer.
- Il n'appartient pas au personnel d'accueil de faire la distinction entre les enfants de publics prioritaires et les autres.
- Nous sommes conscients que vous risquez de connaître une diminution de fréquentation de vos accueils, ce qui diminuera le nombre de journées de présences subventionnées. L'ONE a élaboré des solutions pour minimiser l'impact financier sur les opérateurs d'accueil. Ces solutions seront soumises aux autorités pour validation. L'ONE reviendra vers vous dès que possible à ce sujet.
- Enfin, veuillez noter que l'ONE a mis en ligne sur [www.one.be](http://www.one.be) une communication adressée aux parents, notamment ceux dont les enfants fréquentent un accueil temps libre (accueil extrascolaire, écoles de devoirs ou centres de vacances).
- Nous vous remercions de votre rôle sur le terrain et de vos efforts pour répondre aux besoins des familles.
- Les services de l'ONE restent disponibles pour vous accompagner.

Annick Cognaux  
Responsable de la Direction Accueil Temps Libre